

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MILIEU DE TRAVAIL - DIVISION DE LA SÛRETÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SSST)

VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (Projet 09/79)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 14 mai 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>pour la fermeture des bureaux en fin de journée, des conseils sur ce qu'il faut chercher durant un ratissage de sécurité, du matériel de formation pour des activités de sensibilisation à la sécurité, ainsi que des conseils sur la façon d'instaurer et de contrôler des zones de sécurité).</p>	<p>Dans l'attente des ressources humaines et financières et des compétences spécialisées nécessaires, ainsi que des nouvelles normes de la Politique sur la sécurité du gouvernement (PSG), la SSST :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mettra à jour les modalités existantes et en élaborera de nouvelles pour les intégrer au cadre de gestion de la sécurité; ○ fera parvenir les modalités actualisées aux personnes qui en ont besoin. 	<p>MARS 2012</p> <p>MARS 2012</p>	<p>À ce jour, la SSST a travaillé aux points suivants, puis les a révisés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) élaboration et mise en œuvre de la Ligne directrice sur la protection et le traitement de l'information; 2) élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle procédure de sécurité en matière de passation de marchés; 3) élaboration d'une ligne directrice sur la sécurité des renseignements lorsqu'on se trouve temporairement en dehors du milieu de travail ou en déplacement; 4) élaboration et mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité pour les cadres; 5) élaboration de procédures et d'outils de ratissage en matière de sécurité; 6) rédaction des rôles et des responsabilités des coordonnateurs sectoriels de la sécurité, dans un ouvrage de référence intitulé Manuel du coordonnateur sectoriel de la sécurité, et mise en œuvre. <p>SVE : Pleinement mise en œuvre. La recommandation est caduque.</p>
<p>3. Les SMA responsables du personnel et des opérations dans les régions devraient collaborer</p>	<p>Conformément à la recommandation n° 1, l'ASM obtiendra l'appui des SMA</p>	<p>MARS 2011</p>	<p>État :</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MILIEU DE TRAVAIL - DIVISION DE LA SÛRETÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SSST)

VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (Projet 09/79)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 14 mai 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>avec l'ASM pour s'assurer que des ressources et une attention suffisantes sont consacrées à la sécurité dans les régions et que, notamment, les agents de sécurité régionaux (ASR) disposent du temps nécessaire pour exercer les fonctions liées à la sécurité.</p>	<p>responsables du personnel et des opérations dans les régions afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ s'assurer de leur engagement à l'égard du programme de sécurité dans leur région respective; ○ recentrer les responsabilités des ASR pour que ceux-ci disposent du temps nécessaire à l'exécution des fonctions liées à la sécurité; ○ s'assurer que les ASR reçoivent la formation obligatoire liée à leurs fonctions; ○ s'assurer qu'ils veillent à l'application du programme de sensibilisation à la sécurité dans leur région respective. 		<p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2011 :</p> <p>Pendant la semaine du 6 décembre 2010 : l'ASM s'est rendu dans la région de Québec pour présenter le programme de sécurité et les résultats de la vérification aux cadres hiérarchiques, et s'assurer de leur engagement continu à l'égard de ce dernier.</p> <p>L'ASM a également discuté avec les SMA responsables des régions du Sud et du Nord de l'engagement de ces régions vis-à-vis du programme de sécurité. Cet engagement a également été abordé au cours de la présentation effectuée devant le CGSRHMT sur le plan de sécurité ministérielle.</p> <p>Cela sera évalué dans le cadre de la stratégie de trois ans du plan de sécurité trimestrielle.</p> <p>Au cours de la semaine du 7 au 11 mars 2011 a eu lieu le module de formation annuelle à l'intention des ASR et des coordonnateurs sectoriels de la sécurité dans la région de la RCN. Au total, elle a réuni 25 participants à l'échelle du Ministère.</p> <p>L'ASM collabore avec les ASR en vue de fournir des données statistiques ayant trait aux inspections, aux séances de sensibilisation et aux incidents.</p> <p>SVE : Pleinement mise en œuvre. La recommandation est caduque.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MILIEU DE TRAVAIL - DIVISION DE LA SÛRETÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SSST)

**VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (Projet 09/79)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 14 mai 2010**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>5. L'ASM devrait élaborer un plan de sécurité ministérielle stratégique qui précise les objectifs et les priorités du Ministère en matière de sécurité, les ressources nécessaires, les dates d'échéance pour satisfaire aux exigences gouvernementales en matière de sécurité, et les plans de mise à jour de toutes les évaluations de la menace et des risques (EMR) pour une période de cinq ans.</p>	<p>Conformément à la politique sur la sécurité gouvernementale, l'ASM élaborera un plan stratégique de trois ans qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ précisera les objectifs du Ministère en matière de sécurité, les ressources nécessaires, les priorités et les calendriers; ○ comprendra le classement par ordre de priorité des EMR à l'échelle nationale pour une période de cinq ans. 	<p>Août 2010</p>	<p>État :</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2011 :</p> <p>L'ASM a embauché deux conseillers qui contribueront à l'élaboration d'un plan de sécurité ministérielle.</p> <p>Une présentation incluant les principaux points du plan de sécurité ministérielle soumise au CGSRHMT pour approbation en mars 2011.</p> <p>Le plan de sécurité ministérielle sera présenté au sous-ministre pour approbation et signature en avril 2011.</p> <p>SVE : Largement mise en œuvre. La recommandation sera caduque dès que le plan de sécurité ministérielle aura été approuvé par le sous-ministre.</p>
<p>6. L'ASM devrait améliorer le contrôle de l'efficacité du programme de sécurité dans les régions et les secteurs afin d'en assurer l'amélioration constante (p. ex., assurer le suivi des recommandations découlant des EMR, effectuer des vérifications ponctuelles aléatoires de la sécurité des contrôles des</p>	<p>La mise en œuvre de la recommandation n° 3 comprendra des exigences particulières en matière de rapports.</p> <p>L'ASM sollicitera la participation des régions pour que des données statistiques additionnelles soient recueillies au-delà de la RCN.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Remarque : Depuis octobre 2009, les ASR 	<p>AVRIL 2011</p> <p>MAI 2011</p> <p>MARS 2011</p>	<p>État :</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2011 :</p> <p>Chaque mois, l'ASM participe à la téléconférence des ASR et leur rappelle l'importance de fournir des données statistiques sur les inspections, les séances de sensibilisation et les incidents.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MILIEU DE TRAVAIL - DIVISION DE LA SÛRETÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SSST)

VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (Projet 09/79)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 14 mai 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>marchés, assurer le suivi des questions soulevées pendant les ratissages de sécurité et veiller à leur résolution en temps opportun, et effectuer des visites pour appuyer les professionnels de la sécurité dans les régions et les secteurs).</p>	<p>fournissent à l'ASM, à sa demande, des données statistiques sur les rapports d'incident, les ratissages de sécurité et les EMR. Ces données sont compilées à des fins d'analyse de tendance.</p> <p>Les ASR pareront aux risques connus et rendront compte à l'ASM des mesures prises.</p> <p>L'ASM effectuera des analyses de tendance à partir de données de provenance nationale.</p> <p>L'ASM effectuera des visites annuelles dans les régions et les secteurs.</p> <p>L'ASM communiquera les données sur le rendement au CGSRHMT.</p>	<p align="center">JUN 2011</p>	<p>On parera aux risques connus dans le plan de sécurité ministérielle.</p> <p>Pendant la semaine du 6 décembre 2010 : l'ASM s'est rendu au Québec pour présenter le programme de sécurité et les résultats de la vérification aux cadres hiérarchiques, et s'assurer de leur engagement continu à l'égard de ce dernier.</p> <p>En mars 2011, l'ASM a présenté au CGSRHMT les données de 2010-2011 sur le rendement du programme de sécurité.</p> <p>SVE : Largement mise en œuvre. La recommandation sera caduque dès que le plan de sécurité ministérielle aura été approuvé par le sous-ministre.</p>
<p>7. L'ASM devrait élargir le programme de sensibilisation à la sécurité pour le rendre disponible au personnel régional, et améliorer la protection et la sécurité de l'information dans les exigences relatives à la passation de marchés.</p>	<p>SSST :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Doter le poste de responsable de la formation et de la sensibilisation en matière de sécurité. ○ Examiner le matériel de sensibilisation existant. 	<p align="center">MARS 2011</p> <p align="center">JUN 2011</p>	<p>État :</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2011 :</p> <p>Le poste de responsable de la formation et de la sensibilisation en matière de sécurité sera pourvu le 4 avril 2011. L'une des priorités sera d'examiner les documents existants en matière de sécurité et</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MILIEU DE TRAVAIL - DIVISION DE LA SÛRETÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SSST)

VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (Projet 09/79)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 14 mai 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déceler les lacunes dans le programme de sensibilisation. ○ En même temps que les actions prévues à la recommandation n° 3, examiner les présentations de sensibilisation, y compris les notes d'allocation à l'intention des ASR. ○ Obtenir les commentaires des ASR pour effectuer des analyses et des améliorations. ○ S'assurer que l'accent est mis sur la classification, le traitement et l'élimination de l'information, et sur les exigences relatives à la sécurité en matière de passation de marchés (remplir la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité [LVERS]). ○ Établir un module de 	<p>JUIN 2011</p> <p>JUIN 2011</p> <p>JUIN 2011</p> <p>DÉCEMBRE 2011</p> <p>DÉCEMBRE 2011</p>	<p>de cerner les lacunes du programme de sensibilisation actuel.</p> <p>La SSST a élaboré et mis en œuvre une ligne directrice en matière de protection et de traitement de l'information.</p> <p>Une trousse de formation a également été fournie aux ASR.</p> <p>SVE : Pleinement mise en œuvre. La recommandation est caduque.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DU MILIEU DE TRAVAIL - DIVISION DE LA SÛRETÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SSST)

VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (Projet 09/79)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 14 mai 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>attention au contrôle de l'efficacité de la sécurité dans les processus de passation de marchés.</p> <p>DPF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Charger des agents de négociation des marchés de l'examen et du traitement des LVERS et des relations avec la SSST. <p>Remarque : Les listes de vérification et les clauses relatives à la sécurité, dans l'énoncé des rôles et des responsabilités, comprennent cette responsabilité partagée (ASM/DPF), et ce, conformément à la recommandation n° 1.</p>		<p>conformité avec les exigences relatives à la sécurité des contrats;</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer que les agents chargés de l'approvisionnement et de la sécurité continuent à travailler de concert. <p>Le nouveau processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veillera à ce que tout nouveau contrat soit accompagné d'une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS); - assurera une surveillance par la réalisation de vérifications mensuelles ponctuelles; - veillera à la mise en place d'une LVERS condensée adaptée aux cadres; - assurera le respect de l'utilisation du formulaire de la LVERS condensée. <p>SVÉ : Largement mise en œuvre. La recommandation sera caduque dès que tous les modules de formation nécessaires auront été élaborés et mis en œuvre.</p>